

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par
M. Kemel, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« le »,

le mot :

« ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.